

LIMOGES MÉTROPOLE
--
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5511-1 et L. 5511-10
Vu la délibération n°13 du 17 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources ;
CONSIDÉRANT que Mme Valérie VIGUIE assure les fonctions de Directrice des opérations, des grands équipements et de la contractualisation au sein du Pôle Ressources ;
CONSIDÉRANT que Mme Anne DEMERLIAT assure les fonctions de Directrice des affaires juridiques et de la contractualisation au sein du Pôle Ressources ;
CONSIDÉRANT que M. Vincent GENESTE assure les fonctions de Directeur des ressources humaines au sein du Pôle ressources ;
CONSIDÉRANT que M. Olivier DUPONT assure les fonctions de Directeur des finances au sein du Pôle ressources ;
CONSIDÉRANT que M. Hour-Eddine KALIN assure les fonctions de Directeur des systèmes d'information au sein du Pôle ressources.

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle ressources ;
- Tout document relatif à l'analyse et à la sélection des candidatures des marchés du Pôle ressources ;
- Tout bon de commande y compris sous le logo de KPMG, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise entre 20 000 € HT et 40 000 € HT du Pôle ressources ;
- Ordres de mission les tous les documents y rapportés concernant les agents du Pôle ressources livrés aux déplacements au sein de la Région Nouvelle Aquitaine ;
- Tout courrier, toute correspondance, en voie de mise en œuvre des financements, notamment les demandes de versement, les demandes d'acompte, les demandes de prolongation de validité d'actes de subventionnement au profit de Limoges Métropole.

ARTICLE 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Valérie LAURENT-ROUX, délégation est donnée dans les mêmes conditions, à l'exception des ordres de mission de tous documents y rapportés à Mme Valérie VIGUIE concernant les documents de la Direction des opérations, des grands équipements et de la contractualisation, à Mme Anne DEMERLIAT concernant les documents de la Direction des affaires juridiques et de la contractualisation, à M. Vincent GENESTE concernant les documents de la Direction des ressources humaines, à M. Olivier DUPONT concernant les documents de la Direction des finances, à M. Hour-Eddine KALIN concernant les documents de la Direction des systèmes d'information.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services, Mme. Valérie VIGUIE, Directrice, Mme Anne DEMERLIAT, Directrice, M. Vincent GENESTE, Directeur, M. OI

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 25926.pdf
(.pdf, 157,1 Ko)

 TÉLÉCHARGER